

Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération Nationale de l'Action Sociale.

Nous répondons à l'invitation de la Fédération de l'Enseignement et de la Culture et de son secrétaire général Clément POULET.

Dans les délégations aujourd'hui, sont présents nombres de camarades de l'Action Sociale directement concerné par les conséquences de l'Acte 2 de l'école inclusive.

Comme vous tous, nous tous, ils sont engagés dans ce combat contre la mise en œuvre de mesures qui ne font qu'aggraver la situation, déjà catastrophique, de l'inclusion forcée.

Fin 2023, le constat reste sans appel.

Le manque de moyens médico-sociaux (éducation spéciale, rééducation, soins) et de professionnels qualifiés vont à l'encontre de la nécessaire égalité des droits et des missions de service public indispensables pour des milliers d'enfants et leurs familles qui se trouvent sans prises en charges dans les structures spécialisées adaptées.

Dans cette situation, vous en témoignez, et vous en témoignerez, les conditions-mêmes de travail des personnels et des salariés s'aggravent.

Opposée aux conséquences de la Loi Montchamp de 2005, la Fédération Nationale de l'Action Sociale (FNAS FO) fut partie prenante avec la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC-FP FO) de la conférence nationale sur l'inclusion scolaire systématique de 2018, qui avait déjà dressé un tableau extrêmement alarmant de la situation des élèves, des familles et des personnels concernés.

POUR, un statut pour tous les personnels, CONTRE, le démantèlement de l'enseignement spécialisé, POUR, l'abandon des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), nous avons appelé à la mobilisation en juin 2021, avec la Fédération de l'Administration Générale de l'État (FAGE FO), la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC-FP FO) et la Fédération des Services Publics et de Santé (FSPS FO).

En toute cohérence nous avons déclaré notre opposition au rapport Piveteau présenté lors de la conférence des métiers du travail social en 2022 qui prônait la « société inclusive », ainsi qu'au rapport de l'ONU de Catalina DEVANDAS-AGUILAR pour qui, « la société inclusive passe par la fermeture des établissements où viennent les personnes handicapées ».

Ainsi, nous ne pouvons qu'être opposés à l'Acte II de l'École Inclusive, qu'en demander le retrait et mener ce combat avec vous.

Vous le savez, le président de la République préconise, entre autres, la fermeture des établissements médico-sociaux qui seraient dissous dans les établissements scolaires. Il remet en cause le nombre d'Accompagnant des Élèves en Situation d'Handicap (AESH) qui selon lui est trop élevé, ainsi que leurs missions.

Le projet veut regrouper les métiers d'AESH et d'Assistant d'éducation (AED) et ainsi créer le métier d'Accompagnant à la Réussite Educative (ARE), salariés multitâches qui effectueraient à la fois de la surveillance, de l'aide aux devoirs, du périscolaire, et ne serait plus seulement affectés aux élèves.

Il vise à instaurer le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) qui prévoit de supprimer la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), service indépendant, lieu d'évaluation des besoins et d'orientation, composés de professionnels.

Conformément au mandat issu de notre 19<sup>ème</sup> congrès qui s'est déroulé la semaine dernière, pour la Fédération Nationale de l'Action Sociale (FNAS FO), une scolarisation adaptée ne pourra se faire sans :

- **Le retrait de l'Acte II de l'école inclusive ;**
- **La création d'un véritable statut pour les AESH et AED avec une rémunération à la hauteur des missions exercées ;**
- **l'abandon des Pôles Inclusifs Accompagnement Localisés (PIAL) ;**
- **La création massive de postes de personnels qualifiés et diplômés dans les établissements spécialisés, sociaux et médico-sociaux (enseignants, éducateurs spécialisés, animateurs et personnel de santé) ;**
- **L'annulation des suppressions de postes, l'arrêt immédiat des fermetures ou démantèlement d'établissements et de structures, de services, de classes (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), Instituts Nationaux de Jeunes Sourds (INJS) et de Jeunes Aveugles (INJA) et en conséquence, le maintien et la création de toutes les places nécessaires ;**
- **L'abrogation des lois et réformes attentatoires aux droits fondamentaux et aux valeurs républicaines : loi NOTRe, loi Santé, lois Peillon et Blanquer, projet de décret coopération, casse du service public et du code du travail ;**
- **La défense et le rétablissement des formations spécialisées (rétablissement des options de la formation des enseignants spécialisés, diplômes d'État du médico-social) ;**
- **Le respect des statuts, des missions et des conventions collectives des personnels ;**
- **Le retrait, et demain l'abrogation, de l'article 53 du projet de loi de finance 2024 instaurant le pôle d'appui à la scolarité (PAS).**

Continuons ensemble, de dresser le livre noir de l'inclusion systématique, de construire le rapport de force et décidons de la mobilisation en direction des ministères concernés, pour déposer nos cahiers de revendications et tenter d'obtenir satisfaction.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Vive la conférence des délégués contre l'Acte II de l'école inclusive.

Vive la FNEC-FP Force Ouvrière.

Vive la confédération générale du travail Force Ouvrière.

Pascal CORBEX  
Secrétaire Général de la FNAS FO